

		Envoyé en préfecture le 16/06/2026 Reçu en préfecture le 16/06/2026 Publié le 16/06/2026 ID : 070-247000755-20260608-BC2026_002-DE	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL			
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure		SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	
Conclusion du compromis et acte authentique de vente relatif aux parcelles B-585, B-586, B-588, situées à la ZAC des Sept Chevaux			
DÉLIBÉRATION N° BC 2026-002			
En exercice : 9 Titulaires présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents : 1 Nombre de votants : 9		L'an deux mille vingt-six, le huit juin, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le deux juin dernier. Le Bureau Communautaire nomme Alain Schelle secrétaire de séance. Présents : Jacques Deshayes, Alain Schelle, Claudette Faivre-Bazin, Joël Brice, Loïc Laborie, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jean-Luc Daval. Pouvoir : Frédéric Burghard à Loïc Laborie.	

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° D2026-049 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 28 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, et notamment celles relatives à l'aménagement et à la commercialisation des ZAC au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu la délibération n° D2026-016 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à l'élection du Président au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles 525 et 541p de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains émis en date du 20 janvier 2026 par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction départementale des Finances Publiques du Doubs ;

Vu le plan de bornage et de division réalisé en date du 20-21 janvier 2026 relatif aux parcelles 585, 586, 588 de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains;

Vu les négociations du prix de vente conclues par une offre en date du 6 janvier 2026 entre la CCPLx, représentée par Monsieur Jacques DESHAYES, Président au titre de la précédente mandature 2020-2026, et Monsieur Christohe RITTER, gérant de la société ORANA Finances, concernant la cession du lot 15, situé à la Zac des 7 chevaux à Luxeuil-les-Bains, sur les parcelles 585, 586, 588, de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains, pour une surface totale de 15 675 m² et un prix de vente total s'élevant à 203 775 euros hors taxes (soit 13,00 € HT/m²) ;

Considérant l'activité économique implantée qui consiste dans la logistique des commandes frigorifiques ;

Considérant l'intérêt pour la CCPLx, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises locales, le maintien et la création d'emplois par la poursuite de la vente définitive des 3 parcelles susvisées à la société Orana Finances ;

Décision

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Bureau Communautaire

- Approuve l'établissement du compromis de vente, ainsi que la vente définitive des parcelles 585, 586, 588 section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains à la société Orana Finances au prix de 203 775 euros hors taxes soit 13,00 € HT/m² ;
- Approuve la désignation de Maître Marie-Paule DURGET, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial et dénommée « Marie-Paule DURGET, Jean-Philippe BINDA et Marion LAURENT, notaires associés » pour rédiger, dans un premier temps, le compromis de vente, puis dans un deuxième temps, l'acte authentique de vente correspondant ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits compromis et acte authentique de vente, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération ;
- Inscrit la recette correspondante au budget annexe ZAC Les 7 Chevaux, à l'article 7015.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

Plan de division parcellaire

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/2026

ID : 070-247000755-20260608-BC2026_002-DE

Berger
Levrault

Plans d'urbanisme

51 : une b

74.53 Cote

74.58 Cote

Note :
Le parcelaire
faciliter la c
de propriété.

